

## Déclaration liminaire des élu.e.s CGT Finances Publiques

# CAPN DE SÉLECTION DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT 30 mai 2017



**Monsieur le Président,**

Comme lors des précédentes CAP de cette année 2017, nous nous devons de débiter cette CAP en vous exprimant encore et encore notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier dernier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ C'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ C'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur " et d'un " Guide de fonctionnement des CAPN " modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-même le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter à la première convocation cette CAPN et alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

Et nous préférons ne rien dire des documents qui arrivent pour consultation alors que nous siégeons en CAP.

L'ère Macron commence sous les meilleurs auspices. Après quelques jours de flottement, le nouveau gouvernement est arrivé et a fixé le cap, à droite toute, libéralisme décomplexé et soumission à Merkel et Bruxelles. Mais n'anticipons pas.

Nous avons découvert avec stupeur que la Fonction Publique n'existe plus !!! Le but inavoué de destruction de la Fonction Publique commence par sa dissolution. Elle est purement et simplement rattachée à un département ministériel qui en fera une variable budgétaire. La nomination de M Lemaire à l'Economie et aux Finances indique clairement une volonté de poursuivre et d'amplifier les politiques d'austérité.

Montreuil, le 12/06/2017

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Depuis dix ans, le pilotage de l'action publique est seulement guidé par une logique purement comptable, imposée par les politiques d'austérité. Il faut rationaliser au maximum les coûts. La masse salariale est la seule variable d'ajustement, d'où la suppression de plus de trente mille emplois à la DGFIP.

Dans la même logique, la gestion des agents publics a été lourdement impactée par l'instauration du « guichet unique » dépendant de deux ministères Fonction publique et Budget.

Avec l'annonce du nouveau ministère de l'action et des comptes publics, c'est une nouvelle étape puisque le « guichet unique » dépend désormais d'un seul ministère. Dès lors le devenir des agents de la DGFIP s'annonce des plus incertains.

Pour la CGT Finances Publiques, le développement de l'emploi public, du statut des fonctionnaires et des moyens renforcés dans le contrôle des deniers publics comme dans la lutte contre la fraude fiscale participent à la construction d'une véritable alternative qui soit à la fois économique et sociale, face aux dégâts provoqués par l'ultra libéralisme.

Plus précisément à la DGFIP, c'est le développement d'une nouvelle politique globale de l'accueil, dont l'objectif à long terme est la disparition totale de l'accueil physique, comme au Danemark.

Cela a déjà commencé avec :

- ▶ La réduction des horaires d'ouverture au public ;
- ▶ La fermeture progressive des services de proximité ;
- ▶ Les directives incitant les agents à inviter les usagers à avoir recours aux services en ligne ;
- ▶ Des mesures législatives contraignantes : obligation de télédéclarer en ligne l'impôt sur le revenu et obligation d'utiliser les procédures de paiement dématérialisées.

Mais ce tout numérique ne fait que renforcer les inégalités entre les territoires et les populations les plus fragilisées économiquement ou socialement.

Enfin, terminons par une bonne nouvelle, le report pour commencer peut être l'abandon du Prélèvement à la source... à suivre...

## **Concernant la CAP qui nous occupe aujourd'hui**

Plusieurs remarques sont à formuler suite à l'examen du projet, nous reviendrons d'abord sur nos propos liminaires de la CAP de présélection pour en rappeler, hélas, la pertinence, puis nous présenterons notre analyse du déroulement concret du stage 2017 et ses conséquences pour les candidats.

Tout d'abord, lors de la CAP de présélection nous avons demandé par courriel plus de visibilité sur le profil « plutôt » Formation Initiale (FI) ou Formation continue (FC) des candidats retenus. Il n'a pas été donné suite à notre demande en plaçant l'absence de choix en amont. Nous n'avons cependant pas été surpris de découvrir que ce choix avait été opéré lors du stage en établissement, bien évidemment pour des raisons pratiques car le déroulement du stage était différent selon ce profil retenu FI ou FC. Sans surprise car chaque directeur d'établissement avait effectué une sélection des profils et les établissements sont pour l'instant encore bien différenciés FI ou FC. Nous demandons donc que lors du prochain appel de candidature cette information nous soit communiquée, même si cela ne peut être que de manière indicative.

De même, nous avons évoqué le 15/03 la faiblesse de la présélection de profils GPE à Noisiel, ne permettant pas de répondre aux besoins du CFP et de l'établissement FI. Concernant Lyon également, nous avons attiré votre attention sur la volumétrie de la compétence Fisca PART, obligeant Clermont Ferrand à envoyer des enseignants en renfort pour l'animation de cours IR et FDL ainsi que pour les jurys d'oraux. Par ailleurs, une analyse rapide du ratio stagiaires/enseignants dément le surnombre officiellement affiché par le TAGERFIP de Lyon.

Il serait dommageable que ces lacunes de recrutement en FC doivent être compensées par une augmentation des synergies FI/FC. Le volontariat de principe ne doit pas se transformer en banalisation institutionnalisée pour pallier aux difficultés de fonctionnement au quotidien du CFP, sans évoquer bien sûr la problématique (probable ou future) de la mise à jour documentaire FI/FC actuellement en cours d'audit.

Enfin, nous sommes bien obligés de revenir sur les conditions matérielles d'organisation du stage 2017, qui ont confirmé là encore les propos tenus par la CGT lors de la CAP de présélection. Malgré les efforts importants mis en œuvre par les équipes locales et le siège, le calendrier et la durée ne sont pas du tout adaptés à une évaluation objective et sereine des candidats. Le positionnement tardif a conduit à proposer des animations devant un public fictif, composé de personnels administratifs de l'ENFIP. Peut être une idée à retenir pour organiser des contrôles fiscaux fictifs ?

La durée en établissement de trois semaines est contestée depuis longtemps mais le comble est atteint quand des candidats doivent passer leur audition le lundi matin de la troisième semaine, ne laissant dans les faits que deux malheureuses semaines aux candidats pour préparer deux animations (FI/FC) et rédiger un travail documentaire... La durée de trois semaines, bien qu'insuffisante doit être incompressible !

Compte tenu de ces éléments, un nombre significatif de candidats a animé des séances sans rapport avec leur domaine de compétences ce qui bien évidemment a un impact sur les conclusions du stage... Nous rappelons d'ailleurs que ces conclusions sont prises après audition par des responsables pédagogiques dont nous déplorons le désinvestissement pédagogique voulu ou subi. Comment comprendre les lacunes pédagogiques ou documentaires relevées par des A+ sans expérience pédagogique récente. Ces éléments ont déjà été évoqués dans cette instance lors de l'exclusion des A+ du périmètre de cette CAP et en CTL ENFIP lors de l'évocation d'une doctrine d'emploi des A+ à l'ENFIP. Le sujet n'est pas clos pour la CGT !

Il nous semble important de clarifier les règles de fonctionnement du vivier.

Enfin, nous ne pouvons conclure sans évoquer les projets importants de réforme de la formation de demain, importants par les enjeux bien sûr mais également par la teneur des réformes annoncées.

Les annonces concernant le recrutement (concours internes/externes le même jour, limitation au nombre de présentations aux concours) ont suscité inquiétude et rejet.

Les chargés d'enseignement demandent à être associés le plus en amont possible au projet actuel de modification des règles de gestion, du calendrier et des contenus de la FIA. Ils ne peuvent se satisfaire d'être limités à la simple mise en œuvre de ce projet mais sont tout à fait légitimes pour s'exprimer sur les contenus et méthodes pédagogiques.